

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 4

Artikel: Pour une fois !
Autor: J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209308>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CATÉCHISME DE LA CONSTITUTION HELVÉTIQUE

D. — Qu'est-ce que la Révolution ?
R. — C'est le changement heureux qui s'est opéré dans la manière dont le Pays de Vaud était gouverné.

D. — Pourquoi a-t-on fait ce changement ?

R. — Pour lui donner un gouvernement libre.

D. — Qu'est-ce qu'un gouvernement libre ?

R. — Celui qui est fondé sur les droits de l'homme et sur une Constitution sage.

D. — Qui nous a ouvert les yeux ?

R. — La philosophie nous a éclairés. La Grande nation nous a servi d'exemple et nous a prêté son appui; elle a mis le comble à ses bienfaits en nous donnant la Constitution helvétique, et en nous associant à cette République une et indivisible, qui fait aujourd'hui notre espoir...

D. — L'Helvétie n'était-elle pas une et indivisible ?

R. — Non. C'était un assemblage informe de parties hétérogènes, inégales et disproportionnées, de gouvernements disparates, de rivalités mal éteintes, de cultes et de mœurs opposés. Il y avait des cantons où l'aristocratie était le caractère ou plutôt l'abus du gouvernement; d'autres où la démocratie était pleine et entière; d'autres où la Constitution tenait de l'un et de l'autre. Il y avait même plusieurs de ces cantons qui avaient des sujets. Ainsi le Pays de Vaud était placé sous la domination de Berne.

D. — Mais le Pays de Vaud ne faisait-il pas partie de la Suisse ?

R. — Non. Il était sujet d'un canton Suisse. Aujourd'hui, rendu à sa dignité, il s'associe à lui.

(Imprimé à Lausanne, par A. Fischer et Luc. Vincent, 1798, an I^{er} de la République helvétique).

Compassion. — Un mari, dont la femme est très intransigente, de plus féministe convaincue, se plaignait que celle-ci passât les trois-quarts de son temps hors de la maison, dans des réunions où, de concert avec ses pareilles, elle plaide avec passion l'émancipation du sexe dit faible.

— Oui, mon cher ami, c'est comme ça. A peine si je la vois une demi-heure par jour.

L'ami, compatissant :

— C'est triste, mon cher, très triste, j'en conviens. Mais, tu sais, une demi-heure est bien vite passée.

Les vieilles chansons.

C'est le diable.

L'amour est chose tant jolie.
Qu'on ne saurait trop le priser;
Soir et matin, près de sa mie,
La cajoler, la caresser.

C'est admirable !

Mais las ! l'amour tout éhonté
S'enfuit quand vient la pauvreté.
C'est le diable.

Nuage épais sur la prairie
Répand le calme et la fraîcheur,
Et rose fraîche épanouie,
Embaume l'air de son odeur.

C'est admirable !

Mais la rose cache un piquant,
Le nuage un feu dévorant.
C'est le diable.

Accorte et gentille fillette
Fait naître soudain le plaisir,
Comme au printemps la violette
Croît sous l'haleine du zéphyr.

C'est admirable !

Mais la fleur meurt avec l'été,
Et l'âge efface la beauté.
C'est le diable !

(Communiqué par *Pierre d'Antan*.)

ON' EINTERRA

S TASSE s'è passâie lài a dza bin dâi z'annâie, dau teimps dâi z'avant-reiueve et dâi crignoline. L'è dan vilhîe. Se vo z'eimbète, laissi la.

Ugène à Fennet ètâi z'u moo. L'è ouïe que l'arreve quasû à ti. L'avâi faliu l'einterrâ et que lài avâi onna balla porsuita, cà l'ètâi de regretlà. Laissive sa mère que s'è trovâve dinse tota soletta, sein pire on batse dévânt li por cein que la mère Fennet l'avâi ad vitiu podra et l'ètâi habituâie dinse. Enfin quie, la retsesse lài avâi rein pu. L'ètâi dan bin d'â pllieindre et du tot l'heïn on ètâi vegnu po l'einterrâ : du lo fond de Crotsemillon, tant qu'à la Rebedoulaz et à Revirepantet. L'è porteu l'ètant arrevâ l'è premî avoué la sùivre et son manli; pu tot lo velâzdo. La mère Fennet, quand bin l'ètâi podra quemet là ratte, avâi tot parâi voliu bailli à tsacon onna navetta et on verro dè bon vin vilhîo. Le desâi que se on n'avâi pas omète on verro à bère, lài avâi min de plliési d'allâ à on' einterrâ. Dan, nion n'avâi manquâ, principalement pas lo menistre.

Clli menistre l'ètâi onna bin brâva dzeïn, bon po l'è podro et tot, mâ on bocon quemet lo bon vin vilhîo. L'ètâi vegnâi assebin on pou rêsse avoué l'âzdo. L'è dzeïn l'amâvânt bin, quand bin falliâ pas lire pressâ po l'ouère. Clli dzo quie, l'ètâi oncora pe rêsse que l'è z'autro iâzdo. D'aïlleu, n'avâi jamé fè nion plliorâ deïn l'è z'einterrâ.

Lo prîzdo s'è fasâi dèfro, iò tot lo mondo l'ètâi. On avâi âovert l'è fenitre dau pâïlo po que l'è fenne que l'irant à l'ottô pouaissant ouère. La pouère mère Fennet l'avâi dza son motchâo de catsetta à la man et bin dâi z'otre fêmalle avoué que l'atteïnânt po plliorâ que lo menistre l'ausse coumeïnç.

Po grand, clli prîzdo d'einterrâ fut grand. Lo menistre lài allâve quemet se l'ire à la dzornâ, tot pllian. A n'ou moment, quand l'eût on bocon dèvesâ de la moo et de la vya, tot bounameint, sein s'è couâtî, s'è met à dere :

— Aujourd'hui, le bon Dieu nous l'a repris... le bon Dieu nous l'a repris... — et s'eïnreimblîâve sein pouâi s'è reinmodâ — le bon Dieu nous l'a repris...

Adon, on ôt deïn lo pâïlo la mère Fennet dere ein segoteint :

— Lo bon Dieu l'arâi mi fè de no preindre noutron menistre... et pu de no laissî noutron' Ugène...

MARC A LOUIS.

FRANÇAIS DE GERMANIE

ON nous communique encore les deux spécimens que voici de français de Germanie, sans commentaires.

C'est d'abord une circulaire annonçant la séparation de deux associés.

« M.

« Nous avons l'honneur de vous informer que notre ancienne maison X. & Y., à ***, c'est délié depuis le 1^{er} Janvier 1913 au tout part à satisfaction.

« Monsieur X. et Monsieur Y. suivrons le même affaire sur leur propre compte séparé. »

Ce sont ensuite des offres de service.

« M.

« En cas d'avoir besoin des :

« Prismes hobèches port-couteaux, port de bonques, saliers, encrîers, press papiers, je vous prie dans vos propres intérêts de me demander le prix courant le plus bon marché.

« En attendant vous nouvelles, j'ai l'honneur de vous présenter mes salutations sincères. »

Vérité. — Deux lois gouvernent le monde : la loi du *plus fort* et la loi du *plus fin*.

Avis à qui s'en sent. — M. Y*** avait l'autre jour comme convive un jeune homme d'esprit, qui eut le malheur de débiter une histoire un peu longue et de vouloir sortir de sa poche un petit couteau pour découper un poulet.

— Mon cher ami, fit l'amphitryon, qui était en grande familiarité avec son hôte, à table, il faut avoir un grand couteau et de petites histoires.

Envie. — Un mendiant qui n'était affligé que d'une légère infirmité rencontre un autre mendiant dont la vue inspirait une grande pitié.

— Combien gagnes-tu par jour ? demande le premier.

— 1 franc 50 à 2 francs.

— 1 fr. 50 à 2 fr. ! Mais je ne donnerais pas ma journée pour 20 francs si j'avais le bonheur d'être aussi infirme que toi !

POUR UNE FOIS !

Les Lausannois ne sont point gens pressés. C'est bien connu. L'heure de Lausanne — qui ne le sait ? — retarde de quinze à trente minutes sur l'heure officielle. Et ce n'est pas par coquetterie, pour se faire désirer, que le Lausannois est ainsi. C'est par indolence, tout simplement. Il est bon Vaudois, après tout : « On a bien le temps ! »

Une fois, pourtant — fait extraordinaire, on peut nous en croire — l'heure de Lausanne fut en avance. Oh ! mais les Lausannois n'y étaient pour rien. Voici l'histoire. Elle est absolument authentique.

Le palais du Tribunal fédéral, place Montbenon, était à la veille ou presque de son inauguration. Quelques peintres, sous la direction de M. Marcel Chollet, achevaient la décoration de la grande salle d'audience. Ces peintres, qui avaient coutume, après leur dîner, d'aller fumer leur « boufarde », en contemplant le point de vue, sur la terrasse qui domine le dôme du palais, s'amusaient, les derniers jours, à hisser un drapeau fédéral au mât dressé au milieu de cette terrasse. Ils voulaient par là peut-être annoncer aux juges, impatientes de prendre possession de leur nouvel asile, ou à la population, curieuse de les y voir installés, l'achèvement très prochain de l'édifice. Peut-être aussi n'était-ce que simple caprice. Les peintres sont fantasques. Mais qu'importe ! Or, le matin de l'inauguration, par un temps superbe, on s'en souvient, les invités officiels : président de la Confédération, conseillers et juges fédéraux, représentants des autorités des divers cantons, accompagnés de leurs huissiers en grande tenue, autorités vaudoises et lausannoises, corps judiciaires, au grand complet, délégués de l'Académie, des sociétés locales, etc., s'étaient réunis sur la promenade de Derrière-Bourg et attendaient 10 heures, heure fixée pour se rendre en cortège, musique en tête, à Montbenon.

Pendant ce temps, un des peintres était monté au belvédère du nouveau palais pour jouir de plus haut de la cérémonie. Partout où s'étendait son regard, sur la ville en fête, ce n'étaient que drapeaux, oriflammes, écussons, guirlandes, draperies, etc. Seul, le palais de Montbenon, le héros du jour, si l'on peut ainsi dire, était veuf de toute décoration. Quelle injustice et quelle anomalie !

Notre peintre en était scandalisé. Soudain, à ses pieds, il aperçut un drapeau fédéral, que reliait au mât du dôme une cordelette passée dans une poulie. Evidemment, la personne chargée de la décoration du palais avait failli à son devoir. Pareil manquement, en un tel jour, était impardonnable. Au moins, fallait-il le cacher à nos hôtes. Quelle honte, pour la ville, tout de même. Ah ! c'est alors que les délégués des cantons de la Suisse allemande auraient pu s'écrier : « Oh ! ces welches, tuchurs les mêmes ! »

Le peintre, donc, n'écoutant que son patrio-

tisme, hissa le drapeau. Aussitôt et comme par enchantement, cloches de carillonner, canon de tonner, musiques de résonner, cortège de s'ébranler.

Il était 9 $\frac{3}{4}$ heures. Nombre d'invités, qui n'étaient encore arrivés Derrière-Bourg, se croyant en retard, couraient, en relençant d'une main leur gibus vacillant, pour rattraper le cortège. Nombre de curieux en faisaient autant, pour aller prendre place sur le parcours de ce dernier, marqué par une double haie de soldats et de gendarmes présentant l'arme.

Personne n'y comprenait plus rien. Le règne, plus que séculaire, de l'heure de Lausanne allait-il prendre fin et le céder à celui de l'heure de Berne? Était-ce présage de quelque calamité, de la fin du monde, peut-être, ou de quelque grande joie? Les Lausannois, en avance sur l'horaire, mais c'était le monde renversé!

Eh bien, non, ce n'était rien de tout cela. C'était tout bonnement que l'apparition du drapeau fédéral au faite du palais de Montbenon était le signal convenu pour mettre en branle les cloches, le canon, les musiques et le cortège.

Inconsciemment, dans un mouvement de patriotisme, très louable d'ailleurs, un peintre, un simple peintre-décorateur avait fait marcher presque tout un peuple et ses autorités et mis en défaut l'heure de Lausanne!

Dès lors, si nous ne faisons erreur, jamais plus les Lausannois n'ont été en avance.

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean!

J. M.

Le train n'attend pas. — Place Chauderon, un paysan se rendant à la gare du Lausanne-Echallens, s'adresse à un passant et lui demande :

— Croyez-vous que j'aie le temps de prendre le train d'Echallens.

Le passant lui répond :

— Oui, mais il vous faut faire comme moi.

Et, là-dessus, il part au pas gymnastique.

Le paysan le regarde pendant quelques secondes, puis s'écrie :

— Ah tonnerre, alors; c'est qui faut courir!

Quel toupet! — Une jeune bonne se présente pour une place, à Lausanne. On lui demande quelques renseignements sur ses antécédents, d'où elle vient, etc.

— Je viens de *** , répond-elle dans le plus pur accent vaudois.

— Ça se voit, observe, en aparté, un jeune homme de la maison, qui assistait à l'entretien.

Piquée au vif par cette réflexion, qu'elle avait saisie au vol, notre paysanne se retourne vers l'interrompueur étonné, et lui dit :

— Dites-voilà, vous, monsieur, est-ce qu'on n'est pas bonne comme ça, croyez-vous pardine qu'on va se mettre à raffiner pour vous!

DRAPEAUX ET COCARDES

EN complément de l'article du Dr René Meylan, sur les « drapeaux et cocardes de nos cantons romands », que nous avons reproduit samedi dernier du *Drapeau suisse*, voici ce qui concerne le

Canton de Fribourg.

Fribourg a les couleurs de son écusson : le noir et le blanc. On connaît la jolie légende de la fondation de Fribourg par Berchtold IV, duc de Zähringen. Ce duc, en partie de chasse, s'était égaré; séparé de sa suite, il errait dans les forêts ne sachant de quel côté se diriger, quand l'idée lui vint de grimper sur un arbre pour reconnaître le pays; il aperçut une fumée lointaine sur laquelle il se dirigea et il se trouva que la fumée s'échappait d'une hutte de charbonnier. La nuit arrivant, Berchtold se décida à

passer la nuit dans cette hutte, dont le propriétaire fit son possible pour en rendre le séjour agréable à son maître. Comme il n'y avait pas de lit dans le modeste logement, le brave charbonnier d'apporta un sac de charbon à côté d'un sac de farine et invita son seigneur à se reposer sur cette couche improvisée. La légende ajoute que Berchtold dormit là comme un prince, qu'il était, dans un « Modern Palace ». Au réveil, le dormeur vit en s'étirant qu'il était noir d'un côté et blanc de l'autre! En souvenir de sa bonne et heureuse nuit, le duc de Zähringen donna ces couleurs à la ville qu'il était en train de fonder. Quoiqu'il en soit, au xv^e siècle les couleurs de Fribourg étaient le bleu et le noir. A la chute du gouvernement helvétique qui avait prescrit la cocarde vert-jaune-rouge, le noir et le bleu reparurent; le landamman de la Suisse d'Affry portait la cocarde noire et bleue de son canton, la cocarde fédérale n'existait pas encore. Depuis 1830, le noir et le blanc qui avaient été les couleurs fribourgeoises primitives furent définitivement reprises.

La cocarde fribourgeoise est un disque blanc, cerclé d'une zone noire, circonscrite d'un cercle blanc.

Le manteau de l'huissier et la pèlerine sont noirs à droite, blancs à gauche, avec le col noir; l'huissier porte un sceptre en ébène, semé de clous d'argent et terminé aux deux extrémités par des motifs décoratifs en argent doré.

Le drapeau est la reproduction de l'écu cantonal divisé horizontalement en deux parties, le drap noir occupe la partie supérieure, le blanc la partie inférieure.

La couleur verte.

Il convient aussi de rectifier une inexactitude.

Ce n'est pas le canton de Vaud qui, le premier, arbora la *couleur verte*.

St-Gall a, de même que le canton de Vaud, arboré en 1803 la couleur verte; mais comme, dans le rang d'ancienneté des Etats suisses il est le seizième et nous le dix-neuvième, la priorité lui revient.

— Le Dr Morax, le créateur du service sanitaire vaudois, M. Jomini, le conservateur du Musée d'Yverdon, tous deux décédés; MM. Décoppet, Virieux et Dubuis forment la galerie de portraits du dernier numéro de la *Patrie Suisse*. Les Suisses de New-York, les orgues de Sion, la nouvelle gare de Lausanne, les Grisons en hiver, le bâtiment électoral de Genève, etc., sont l'occasion de clichés intéressants et toujours bien venus.

Les Ecovets.

Qui ne connaît le plateau des Ecovets, à Chevrières, d'où l'on jouit d'une des plus belles vues alpêtres de chez nous.

D'où peut venir ce nom : *Ecovets* ?

Voici l'origine que lui donne un de nos confrères :

« En hiver, s'il y a joliment de neige, celle-ci est soufflée, déplacée, *balayée*, dénudant les lieux exposés, et comblant les entonnoirs, les mettant presque au niveau des bords; de là ce nom d'*Ecovets* : on *écœuva* est un balai; des *écovires*, des débris que l'on balaie; *écové*, passer le balai sur une surface; on n' *écœuvella*, un petit balai de rameaux d'épicéa pelés en sève et servant à un usage plus propre, et même de brosse ou de filtre.

» Les *Ecoveaux*, à Morcles, et *Couvet*, dans le Val-de-Travers, n'ont pas d'autre étymologie. »

Fin de race. — Après un dîner copieux, savoureux et des mieux arrosés, le fils de l'amphitryon fait la lecture aux hôtes de ses parents. Il termine le dernier chapitre de l'histoire par ces mots, passionnants :

« — Que fit alors, dit l'enfant blonde à sa nourrice, que fit alors la cavale au Valaque ?

» Et la nourrice répondit d'une voix légèrement chevrotante :

» — La cavale au Valaque avala l'eau du lac.
 » — Et l'eau du lac? insista l'enfant blonde.
 » — Et l'eau du lac lava la cavale au Valaque.
 » A ces mots, la nourrice s'évanouit, tomba sur l'enfant blonde et l'écrasa sous le poids de sa vaste poitrine.
 » Ainsi s'éteignit la race des Birboumskoff...
 FIN. »

Remarque d'un fidèle lecteur. — « Les gens qui consultent sur l'avenir sont presque toujours ceux qui n'en ont pas. »

A la marée.

C'était dans une de nos villes vaudoises, où l'autorité, en raison de la vie chère, avait fait venir de la marée, qu'elle vendait au prix de revient à la population peu aisée.

Deux bonnes femmes se rencontrent :

— Eh bien, madame Bolomey, avez-vous déjà acheté de ces poissons de mer que la ville a fait venir?

— Oui, j'en ai acheté une fois. C'était du « car-billo ».

— Ah! Et puis, avez-vous été contente?

— Oh! ma foi non. Je l'ai mis cuire sur des choux et quand j'ai été découvrir ma marmite, j'ai plus trouvé qu'une peignette.

La bonne dame avait fait cuire si vivement et si longuement son poisson, qu'elle n'en trouva plus que les arêtes.

Une belle semaine au Théâtre. — Spectacles de la semaine :

Dimanche 26 janvier 1913, matinée : *L'Aiglon*, drame en 6 actes, en vers, de M. Ed. Rostand; — soirée : 1. *La Dame aux Camélias*, pièce en 5 actes, d'A. Dumas, fils; 2. *Gonzague*, vaudeville en 1 acte, de M. Pierre Veber.

Mardi 23 janvier, 1^{re} représentation (reprise) de *L'Enfant du miracle*, comédie-bouffe en 3 actes, de MM. Paul Gavault et Robert Charvat.

Mercredi 29 janvier, une seule représentation de l'incomparable danseuse *Rita Sacchetto*, dans ses créations artistiques.

Judi 30 janvier : 1. *Tartuffe*, comédie en 5 actes, de Molière; 2. *Le Peintre exigeant*, 1 acte de Tristan Bernard.

Vendredi 31 janvier, 5^e représentation populaire.

Kursaal. — Cette semaine, le Kursaal nous a donné une très intéressante série de soirées avec *Surcouf*, l'opérette en 3 actes et 4 tableaux, de Robert Planquette. Bien qu'elle n'ait pas acquis la juste popularité de celle des *Cloches de Corneville*, la musique de « Surcouf » est fort jolie. L'interprétation était bonne; on y eut surtout sujet d'applaudir M. Montési. Il y a un décor nouveau de M. Vanni.

Demain dimanche, en matinée, à 2 $\frac{1}{2}$ h., l'exquis opéra-comique de Maillart, *Les Dragons de Villars*.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & C^{ie}.